



SMIRTOM
DU VEXIN

La feuille du tri



JOURNAL D'INFORMATION SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ÉDITÉ PAR LE SMIRTOM DU VEXIN • N°8 • PRINTEMPS 2004

**Nouvelle adresse
pour le site :**
www.smirtomduvexin.net

De plus en plus de trieurs !

Les habitants de Livilliers, dans le Val d'Oise, participent au tri depuis le 1^{er} janvier 2004. Ceci porte donc à **90 230** le nombre de trieurs au sein du SMIRTOM du Vexin.

Le SMIRTOM du VEXIN s'équipe...

Le réseau des déchetteries s'agrandit. Après celles de Vigny, Magny-en-Vexin et Marines, la déchetterie d'Epône, réservée aux habitants d'Epône, Mézières-sur-Seine et La Falaise, ouvrira bientôt ses portes (courant avril).

Bientôt un centre de tri à Vigny.

Il sera opérationnel à partir du 2^{ème} semestre 2004 et recevra les emballages à trier des 96 communes du SMIRTOM du Vexin. A ce jour, le tri est effectué sur un centre de tri extérieur au SMIRTOM (AUROR à Saint-Ouen L'Aumône).

édito



Je tiens tout d'abord à féliciter chacun d'entre vous pour l'esprit de citoyenneté sans lequel la grande aventure de la collecte sélective des emballages et des déchetteries, démarrée en 2001,

n'aurait pu avoir le succès actuellement constaté. Que chacun d'entre vous soit remercié pour sa compréhension et sa participation.

L'année 2004 est une nouvelle étape décisive pour le SMIRTOM du Vexin. En effet, le centre de tri actuellement en construction à Vigny sera opérationnel au cours du deuxième semestre. Il permettra au syndicat de maîtriser, sous sa seule responsabilité, l'ensemble de la filière collecte-tri-commercialisation. Il assurera ainsi une parfaite traçabilité des produits collectés et recyclables, tout en rappelant que seule une collecte sélective de qualité permet d'abaisser le coût global de traitement. Seule ombre au tableau, le coût futur de la collecte des déchets (ordures ménagères, encombrants, collecte sélective), qui se traduira malheureusement par une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2004.

La maîtrise des coûts est l'affaire de tous : du SMIRTOM du Vexin, à travers la gestion des marchés passés avec les entreprises et de chaque habitant, par l'utilisation judicieuse des moyens de collecte et de traitement mis à sa disposition (tri sélectif de qualité, utilisation des bornes d'apport volontaire du verre, apport en déchetterie des objets encombrants, compostage de déchets verts, ...).

L'année 2004 devra être l'année de la prise de conscience collective que la gestion des déchets ménagers est le problème de chacun d'entre nous.

Je sais que je peux compter sur votre compréhension et votre participation. Je vous en remercie par avance.

Yves de KERVEGUEN,
Président du SMIRTOM du Vexin

Sommaire

- Actualités - édito p.1
- Trions mieux, trions fûté ! p.2 - p.3
Les performances p.3
- Pensez à la déchetterie ! p.4
Les éco-composteurs p.4

Trions mieux, trions futé !

Compte tenu de l'augmentation du coût de la collecte de nos déchets, continuons nos efforts et n'oublions pas que notre geste est très important dans la chaîne du recyclage.

Le bac jaune

Gagnons de la place

- Ecraser les bouteilles plastiques dans le sens de la longueur



- Aplatir les cartons, les emballages (boîte de céréales) et les briques alimentaires (lait, jus de fruit)



Favorisons le recyclage des emballages

- Les jeter vides et propres

Il ne faut donc pas jeter dans le bac jaune :

- une bouteille plastique dans laquelle a été rajouté un autre produit ou objet (peinture, seringues...)
- les boîtes de conserve très sales (boîte de thon, de sauce tomate...)

Cela risque de salir l'ensemble des déchets du bac jaune :

il est alors impossible de recycler des emballages souillés.

- Pas de petits morceaux de cartons d'emballage

Les petits morceaux ne peuvent pas être séparés des autres matériaux sur la chaîne de tri et ne seront pas recyclés.

- Afin d'éviter les fuites de liquide, **refermer** les briques alimentaires et **remettre les bouchons** sur les bouteilles et flacons plastiques après les avoir écrasés.

Pour en savoir plus sur le tri,

Le bac bleu

Attention ! des intrus dans votre tri

Seuls les journaux, magazines, catalogues et prospectus sont recyclés par l'usine de NORSKE SKOG (Papeterie de Golbey dans Les Vosges).



Journaux



Prospectus



Magazines



Donc,

- Pas de courriers
- Pas d'enveloppes
- Pas de papiers de photocopie
- Pas de cahiers scolaires
- Pas de livres
- Pas d'annuaires téléphoniques
- Pas de films plastiques (blisters)



Car,

la part de ces déchets dans les ménages est trop faible pour qu'aujourd'hui il soit techniquement et économiquement intéressant de les trier.



Il y a actuellement 10% de produits non recyclables dans le bac bleu qu'il faut évacuer en incinération. Cela entraîne un double coût d'élimination. Il faut donc jeter tous ces intrus directement dans la poubelle ordinaire.

Les performances

Jean qui trie, Jean qui pleure

Bilan de l'année très satisfaisant. Cependant, le tri peut encore s'améliorer. Maintenons nos efforts pour faire toujours mieux.

Jean trie...	Année 2002 Kg/an/hab	Année 2003 Kg/an/hab	Evolution
Bouteilles et flacons plastiques	6	6,40	Bon
Cartons et briques alimentaires	13	10,50	En baisse
Emballages métalliques	3	3	Bon
Verre	43	46,95	Excellent
Journaux-magazines prospectus	17	25,50	Excellent
Erreur de tri	4,5	5	Attention !

Pensez à la déchetterie !



C'est un espace où sont mises à votre disposition des bennes dans lesquelles vous pouvez déposer gravats, encombrants, déchets de jardin, ferraille, bois, cartons etc...

Ces déchets, apportés en déchetterie, sont moins onéreux que les encombrants ramassés en porte-à-porte, ces derniers ne pouvant être triés et valorisés.

- Coût du ramassage en porte-à-porte et du traitement des encombrants : 195€/t TTC.
- Coût d'élimination des encombrants déposés en déchetterie : 72€/t T.T.C.

Alors, pensez-y !

La déchetterie est la meilleure solution pour donner une seconde vie à vos déchets "occasionnels".

Une question se pose ? Une réponse s'impose !



Q : Mon bac est détérioré, que faire pour le remplacer ?

R : En cas de détérioration complète du bac, rapportez-le à la mairie de votre domicile. Nous procéderons à un échange gratuit en mairie où vous pourrez récupérer votre nouveau bac. L'échange ne peut pas avoir lieu dans le cas où seul le couvercle de votre bac est cassé. Si vous avez perdu une anse, vous pouvez en demander une nouvelle à votre mairie.

Q : Je déménage. Puis-je emporter mes bacs jaune, bleu et vert ?

R : **NON.** Les bacs ne sont pas la propriété des occupants. Ils sont affectés par le Syndicat à un lieu de domicile. Vous devez donc les laisser. Dans le cas contraire, ils vous seront facturés.

Les éco-composteurs

Compte tenu du faible nombre de commandes d'éco-composteurs, nous arrêterons leur vente fin 2004. Cette année, nous assurons deux livraisons :

- une en avril-mai
- et la seconde à l'automne

Afin de profiter de ces éco-composteurs à tarifs préférentiels (20 € pour le modèle plastique de 300L et 30 € pour le modèle bois de 600L), retirez un bon de commande dans votre mairie. La date limite de réception des commandes est arrêtée à la fin du mois d'août 2004.

Vous avez des questions, des suggestions, des expériences à nous faire partager. La feuille du tri vous donne la parole. Ecrivez-nous ou contactez-nous !



La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin,
4 rue Beaudouin 95450 VIGNY
tél. : 01.30.39.28.10 fax : 01.30.39.22.05
e-mail : smirtomduvexin@free.fr